

REVISION DU P.O.S. DE NERIS-LES-BAINS

Compte rendu de la réunion du 18 novembre 2009 à 10h00 en mairie



Ordre du jour : réunion de lancement

Une réunion s'est tenue en mairie afin de présenter à l'équipe municipale les enjeux du Plan Local d'Urbanisme ainsi que la procédure de mise en oeuvre.

M. BERGES, PDG de la société BGN, a animé la réunion et a apporté les réponses aux interrogations du groupe du travail. Les services de l'Etat étaient représentés par M. SAUVANT et Mme PINHEIRAL. Leur présence a permis de clarifier certains points de procédure, notamment au regard de la conformité avec le Code de l'Urbanisme.

La liste de l'ensemble des personnes ayant pris part à cette réunion est annexée au présent compte-rendu.

Après une brève présentation des différents acteurs présents, les points suivants ont été abordés :

1 – Les pièces constitutives du P.L.U.

Présentation dans le détail des différents éléments constituant le document d'urbanisme :

- Le rapport de présentation
- Le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- Les Orientations Particulières d'Aménagement
- Le Plan de zonage
- Le Règlement
- Les Annexes (Plan d'eau potable, Plan de servitudes...)

2 – La procédure de mise en oeuvre

Présentation des grandes étapes et précisions quant au planning :

- Délibération prescrivant l'élaboration
- Concertation publique
- Débat du P.A.D.D. en Conseil Municipal
- Arrêt du P.L.U. par le Conseil Municipal et bilan de la concertation publique
- Avis des Services de l'Etat et des personnes Publiques Associées (délai de 3 mois)
- Enquête Publique (délai de 3 mois)
- Approbation par le Conseil Municipal
- Transmission au contrôle de légalité

3 – Quelques précisions supplémentaires

- Le diagnostic : état des lieux permettant de définir les spécificités locales et les enjeux de territoire. Cette étude sera transversale et abordera des thématiques multiples : démographie, économie, environnement, déplacements, architecture...
- Le P.A.D.D. : philosophie du P.L.U., il fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements, de stationnement et de régulation du trafic automobile.
- Le plan de zonage : découpage du territoire retranscrivant les enjeux et stratégies déterminés par le P.A.D.D. Il s'articule autour de 4 grandes catégories :
 - Les zones urbaines : U
 - Les zones à urbaniser : AU
 - Les zones agricoles : A
 - Les zones naturelles : N
- Le règlement : texte constitué de 14 articles, il détermine les caractéristiques de chacune des différentes zones et en définit les règles d'urbanisme.

A la fin de la présentation, des précisions ont été apportées concernant le planning et la méthodologie qui sera mise en œuvre pour réaliser la mission.

Montluçon, le 19 novembre 2009
Fabien DA SILVA

PJ :
Feuille d'évergissement

Date de la prochaine réunion	Mercredi 13 janvier 2010 à 10h00 en mairie
Objet	Diagnostic et PADD